

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS707

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, Mme Taurine et Mme Fiat

ARTICLE 5

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au II, les mots : « les ratios d'analyse financière et les marges financières nécessaires à l'investissement » sont remplacés par les mots : « l'apport positif des projets des établissements en termes d'offres de soin, notamment en diminuant le ratio nombre de malades par soignant » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour évaluer la dotation aux hôpitaux, nous voulons que soit pris en compte le besoin de réduire le ratio "Soignants / Malades".

En France, les ratios soignant par lits sont élevés. Ils sont de un soignant pour 14 lits contre 1 pour 4 en Californie...

Dans ces conditions, il est impossible de soigner correctement, dignement. Ainsi, nous demandons que la digue soit relevée et que soit imposé un nombre maximal de lits par soignant.